PARTENARIAT MONDIAL *pour* L'EDUCATION

une éducation de qualité pour tous les enfants

Campagne de reconstitution des ressources 2015-2018

Cadre pour les annonces de contributions

Campagne de reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation 2015-2018 : Cadre pour les annonces de contributions

Sommaire :

I. La théorie du changement du Partenariat mondial pour l'éducation
II. Objectifs de la campagne de reconstitution des ressources 2015-2018
III. Cibles de la campagne
IV. Résultats attendus
V. Matrices des annonces de contributions
VI. Comment présenter une annonce de contribution
VII. Sigles et définitions



I. La théorie du changement du Partenariat mondial pour l'éducation

Seul partenariat multilatéral à se consacrer exclusivement à l'objectif d'une éducation élémentaire de qualité pour tous, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) facilite la réalisation de résultats qui ne pourraient pas être obtenus avec les seules ressources de programmes ou partenaires individuels. Il vise fondamentalement à garantir l'accès à l'éducation, l'égalité, la qualité de l'enseignement et la performance des systèmes éducatifs, et aide les pays en développement à concevoir et appliquer de solides plans d'éducation qui leur permettent d'accélérer leurs progrès au regard de ces buts fondamentaux.

L'action du GPE poursuit en particulier plusieurs objectifs stratégiques : l'amélioration des acquis scolaires, l'efficacité des enseignants, l'éducation des filles, l'appui aux États fragiles ou touchés par un conflit et le financement de l'éducation. Ces objectifs reflètent les défis les plus lourds auxquels sont confrontés les pays les plus pauvres dans le domaine de l'éducation. Ce n'est que par une action menée en partenariat avec l'ensemble des intervenants, à l'échelon national et mondial, que nous pourrons atteindre notre but : scolariser et instruire tous les enfants.

> « Nous l'affirmons : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources. »
> *– Cadre d'action de Dakar 2000*

Les modalités de notre collaboration

Pour obtenir des résultats dans l'éducation et en faire bénéficier tous les enfants, il faut se doter d'un système éducatif solide dont la qualité repose sur une bonne planification. Aucune entité ne peut à elle seule créer des systèmes éducatifs durables : cette tâche requiert une action collective.



Conscient de cette nécessité, le GPE rassemble des gouvernements, des bailleurs de fonds, des organisations internationales, des enseignants, des entreprises privées et des organisations de la société civile à l'échelle nationale et internationale pour mettre sur pied des **plans d'éducation crédibles, pilotés par les pays eux-mêmes** et soutenus par tous les partenaires ; il encourage par ailleurs les donateurs à harmoniser leurs propres financements en adoptant une feuille de route générale.

Les capacités de mobilisation et de financement du GPE contribuent à :

1. accroître le financement national en faveur de l'éducation ;
2. améliorer l'efficience des dépenses budgétaires consacrées à l'éducation ;
3. améliorer l'efficacité des systèmes éducatifs pour traiter des questions clés telles que l'égalité, la qualité et l'accès ;
4. mieux coordonner l'action humanitaire et les projets de développement en faveur de l'éducation ;
5. harmoniser davantage les financements extérieurs en faveur de l'éducation ;
6. mieux répondre à la nécessité de rendre compte grâce à la collecte de données exhaustives.

L'adoption de plans d'éducation renforcés permet aux pays de promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation des filles, des enfants handicapés et de tous ceux qui, plus généralement, n'ont jamais pu accéder facilement à l'école. Elle leur permet aussi d'établir et de pérenniser une démarche systémique appliquée à l'éducation, améliorant ainsi l'efficacité des financements nationaux et des concours des bailleurs de fonds. Elle peut encore encourager les partenaires à orienter l'ensemble des actions et des financements vers des objectifs communs, définis par les pays eux-mêmes, focaliser leur attention sur les résultats prioritaires pour les enfants, éviter les doubles emplois dans le décaissement de l'aide et étendre l'influence et les capacités des différents partenaires. Tous ces efforts réunis feront évoluer la situation des enfants de façon réelle et durable.

Dans les **États fragiles et touchés par un conflit** notamment, le modèle du GPE garantit une souplesse d'intervention, la prévisibilité de l'aide et une bonne coordination entre tous les partenaires opérationnels, et permet d'assurer un appui continu à l'éducation durant les crises humanitaires. Le GPE veille à ce que la communauté humanitaire élabore des plans d'éducation d'urgence conformes au plan d'éducation du pays concerné et en mesure d'aider les pays en développement partenaires à se remettre sur la bonne voie à long terme.

Afin de faire face aux défis de l'éducation les plus urgents, le GPE va introduire deux nouveautés de fond : en 2015, il lancera un **nouveau modèle de financement** et s'engagera dans une « **révolution des données** » pour l'éducation. Ces deux changements viendront accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs stratégiques du GPE et permettre à la communauté internationale d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants des pays les plus pauvres.

II. Objectifs de la campagne de reconstitution des ressources 2015-2018

La reconstitution des ressources du GPE pour la période 2015-2018 appelle au principe de responsabilité partagée pour garantir à tous les enfants le droit à l'éducation. Le GPE invite tous les partenaires à renouveler leur engagement afin qu'une éducation élémentaire de qualité soit apportée à tous les enfants et, à cette fin, à contribuer massivement à la reconstitution de ses ressources. Grâce à la réussite de cette campagne de fonds, le GPE pourra contribuer à accélérer les progrès dans la perspective de l'échéance prochaine des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Éducation pour tous ; il pourra aussi mettre à profit le levier du partenariat pour soutenir un ambitieux programme en faveur de l'éducation pour l'après-2015.

Dans le cadre de la campagne 2015-2018, les partenaires du GPE sont spécifiquement invités à s'engager à augmenter notablement leurs **contributions financières** et à révolutionner la collecte et l'exploitation des **données**. Ces engagements stimuleront une accélération des avancées sur le plan de l'accès à l'éducation, de l'amélioration des conditions d'apprentissage et de l'efficacité des systèmes éducatifs.

a) S'attaquer à la crise des financements pour l'éducation

Entre 2010 et 2011, l'aide mondiale à l'éducation a reculé de 6,3 %, un chiffre alarmant qui équivaut à sept fois la baisse enregistrée au niveau de l'aide globale. Les percées nécessaires dans l'éducation ne pourront se faire sans combler le fossé entre les ressources dont les pays ont besoin et celles dont ils disposent actuellement. Si l'on ne redouble pas d'efforts pour financer suffisamment d'investissements dans l'éducation, on ne pourra pérenniser les progrès accomplis jusqu'ici pour promouvoir le droit à l'éducation de tous les enfants et de tous les jeunes, notamment par l'élimination des inégalités tenaces entre les filles et les garçons ou entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi que celles dont sont victimes les enfants handicapés.

b) S'associer à la révolution des données

Il est indispensable de disposer de données sur l'éducation pour pouvoir planifier les interventions, cibler leur mise en œuvre et assurer le suivi de leurs effets, de même que pour donner aux acteurs de l'éducation les moyens de s'engager et de promouvoir des conditions propices à la qualité de l'enseignement et des apprentissages. Or, la pénurie d'informations fiables et actualisées sur l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement, les acquis scolaires et les dépenses d'éducation continue de faire obstacle aux améliorations dans ces domaines.

Si l'on parvient à y remédier, cette « révolution des données » aura le pouvoir d'accélérer les progrès au niveau de l'ensemble des buts et objectifs stratégiques du GPE.



III. Cibles de la campagne

La campagne de reconstitution des ressources du GPE contribuera à :

1. **ACCROÎTRE LES CONTRIBUTIONS AU FONDS DU GPE :** *La campagne de reconstitution des ressources vise à obtenir des bailleurs de fonds un volume de contributions de 3,5 milliards de dollars en faveur du Fonds du GPE pour les quatre années à venir (2015-2018).* Le GPE espère obtenir de nouvelles annonces de contributions de la part des gouvernements donateurs, des entreprises et des fondations privées. Il sera ainsi à même de satisfaire les demandes d'aide sans précédent qui lui ont été adressées depuis la dernière reconstitution et d'intensifier l'impact de ces financements, à la fois sur le plan des résultats directs obtenus dans le cadre des programmes et de l'impulsion donnée à des changements durables.

2. **ACCROÎTRE LES FINANCEMENTS INTÉRIEURS CONSACRÉS À L'ÉDUCATION ET L'ÉQUITÉ DES ALLOCATIONS** : *Le GPE appelle les pays en développement partenaires à accroître les budgets nationaux de l'éducation d'au moins un point de pourcentage par an, avec l'objectif de préserver ou de porter à 20 % la part de la dépense publique intérieure consacrée à l'éducation dans tous les pays.* La moitié de ce budget environ devrait être allouée aux élèves du primaire, notamment si les taux d'achèvement de ce cycle d'enseignement sont inférieurs à 80 %. Même si l'aide financière du GPE représente un appui considérable apporté aux pays en développement partenaires pour fournir une éducation élémentaire de qualité à tous, la dépense intérieure publique doit impérativement augmenter pour pérenniser les résultats et les efforts engagés.

3. **ACCROÎTRE LE COFINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE** : *Le GPE appelle ses partenaires à développer le cofinancement dans le cadre de ses opérations afin d'appuyer les stratégies nationales en faveur du secteur de l'éducation*. Un volume notable des financements pour l'éducation est acheminé hors des plans sectoriels de l'éducation (PSE) ou *via* des filières d'exécution parallèles, ce qui augmente le risque de fragmentation, de chevauchement des efforts et de substitution, tout en diminuant l'efficience et la viabilité de ces investissements. Le GPE s'emploie à faire en sorte que tous les financements bilatéraux et multilatéraux contribuent à la vision à long terme d'un pays et aux objectifs visés par la reconstitution des ressources du GPE. À cet égard, l'augmentation des engagements s'effectuant dans le cadre de cofinancements revêt une importance critique : cet effort d'alignement garantit que les partenaires adhèrent aux principes d'efficacité du développement, que de nouvelles sources de financement sont mises à profit pour atteindre les objectifs de la reconstitution des ressources et que les fonds multilatéraux et bilatéraux sont investis ensemble pour obtenir davantage de résultats.

4. **ACCROÎTRE LES FINANCEMENTS POUR L'ÉDUCATION DANS LES SITUATIONS D'URGENCE :** *Le GPE appelle les bailleurs de fonds à accroître leurs allocations budgétaires globales à l'éducation lors des crises humanitaires et à y consacrer au moins 4 % du total de leur aide humanitaire*. La campagne de fonds du GPE, qui s'inscrit dans le droit-fil de l'appel à l'action « L'Éducation ne peut attendre », soutient notamment la nécessité d'allouer des financements suffisants aux besoins d'éducation dans toute intervention humanitaire.

5. **ENTREPRENDRE UNE RÉVOLUTION DES DONNÉES POUR DES AVANCÉES SUR LE FRONT DE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION, DE L'ÉGALITÉ, DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS :**

 a. *Le GPE appelle tous les partenaires à accroître et harmoniser leurs investissements afin d'améliorer les capacités nationales de suivi et d'évaluation.* L'amélioration de la collecte de données, de la transparence et de la reddition de compte résultant de ces investissements permettra un contrôle plus pointu de l'évolution des systèmes éducatifs dans les pays en développement partenaires du GPE, en matière d'égalité, de qualité et d'efficacité.
 b. *Le GPE appelle également ses partenaires à investir dans les capacités de la société civile afin que celle-ci soit en mesure d'assurer le suivi des politiques éducatives, de leur mise en œuvre et de la prestation des services.* En soutenant l'ensemble des fonctions concernées — services ministériels de la statistique, capacités nationales d'évaluation, mécanismes communautaires de responsabilisation, dispositifs de supervision par la société civile, suivi budgétaire, etc. —, les partenaires du GPE peuvent contribuer à faire en sorte qu'il existe assez de données sur la situation d'un pays pour informer tous les intervenants de la chaîne de prestation, depuis les ministères centralisés jusqu'aux écoles et aux élèves.



IV. Résultats attendus

Le GPE peut accomplir des progrès spectaculaires en direction de la scolarisation de tous les enfants pour une éducation de qualité. Il faut pour cela que tous les partenaires mobilisent les ressources nationales et extérieures requises pour combler un besoin de financement de 34,4 milliards de dollars, soit la somme nécessaire pour financer une éducation élémentaire de qualité dans les 66 pays en développement partenaires du GPE. S'ils y parviennent, la vie de millions d'enfants en serait dès aujourd'hui transformée, et ils seraient encore plus nombreux dans les générations futures.

Grâce aux 3,5 milliards de dollars prévus pour 2015-2018, le GPE compte obtenir les résultats suivants :

- Financer la scolarisation de 29 millions d'enfants du primaire et du secondaire[1], dont 23 millions vivant dans des États fragiles et touchés par un conflit, et leur offrir une éducation de qualité.
- Ramener le nombre d'enfants qui n'achèvent pas le cycle primaire de 7,6 millions en 2014 à 4,8 millions en 2018.
- Relever le taux d'achèvement du cycle primaire chez les filles de 74 % en 2014 à 84 % en 2018.
- Relever le taux d'achèvement du cycle secondaire chez les filles de 44 % en 2014 à 54 % en 2018.
- Accroître de 25 % le nombre d'enfants achevant un cycle primaire complet chaque année et maîtrisant les bases de la lecture et du calcul, pour le porter de 16 millions en 2014 à 20 millions en 2018.
- Réduire de 10 % les taux d'abandon scolaire au primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Réduire de 10 % les taux de redoublement scolaire au primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Mobiliser 16 milliards de dollars supplémentaires au titre des dépenses nationales d'éducation des pays en développement partenaires.



[1] Ce chiffre correspond au nombre d'élèves dont la scolarité peut être financée par le GPE pendant une année scolaire. À terme, il deviendra un indicateur du concept d'« année-élève » désignant les ressources dépensées par le GPE pendant la période de reconstitution.

Par ailleurs, les partenaires commenceront à développer la collecte, la diffusion et l'exploitation des données sur l'éducation, ce qui contribuera à améliorer la responsabilisation dans ce secteur et à promouvoir l'adoption de politiques mieux ciblées, reposant sur des éléments factuels, et à des décisions avisées en vue de leur application. Les efforts engagés par le GPE pour stimuler cette révolution des données viendront favoriser :

- **l'égalité,** en garantissant la ventilation des données sur l'accès à l'éducation et sur les résultats d'apprentissage, ce qui permettra de mieux cerner et satisfaire les besoins des enfants les plus défavorisés et vulnérables. Le GPE s'est fixé comme objectif pour 2018 que 90 % des pays en développement partenaires disposeront d'analyses détaillées sur les enjeux de l'égalité et pourront rendre compte des progrès accomplis, et que 80 % des pays en développement partenaires se seront dotés de politiques et d'une législation claire en matière d'éducation et de handicap.
- **la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage,** grâce à une connaissance plus fine des moyens permettant d'améliorer les acquis scolaires et la qualité des conditions d'apprentissage. Les objectifs du GPE d'ici 2018 sont les suivants : 90 % des pays en développement partenaires du GPE disposeront de données sur les acquis scolaires leur permettant d'améliorer la gestion de la qualité et d'assurer de manière satisfaisante le suivi et la notification des progrès accomplis ; et 90 % des pays en développement partenaires du GPE seront dotés d'un système crédible d'évaluation des apprentissages.
- **l'efficience des systèmes,** grâce à l'analyse des gaspillages et des fuites. L'objectif du GPE pour 2018 vise à ce que 90 % des pays en développement partenaires disposent d'analyses détaillées concernant la mesure de la performance et qu'ils puissent rendre compte des progrès en la matière ; il prévoit en outre que l'efficience des systèmes éducatifs des pays en développement partenaires du GPE progresse de 10 %[2].
- **la quantité de données disponibles** : le pourcentage de données manquantes concernant les principaux indicateurs internationaux sera réduit de plus de moitié (de 46 % à moins de 20 %) afin d'élaborer des politiques et des décisions budgétaires fondées sur une meilleure connaissance des faits.



V. MATRICES DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS

Les pages suivantes fournissent une vue d'ensemble des types de promesse d'engagement que la campagne de reconstitution vise à obtenir auprès des cinq catégories de partenaires :

a) Pays en développement partenaires
b) Bailleurs de fonds
c) Organisations multilatérales/banques régionales
d) Organisations de la société civile (OSC)
e) Entreprises et fondations privées

Tous les engagements doivent être explicitement rattachés à des améliorations dans les domaines suivants : égalité et accès à l'éducation, qualité de l'enseignement et acquis scolaires, efficacité des systèmes ou données et reddition de compte.

Notes de bas de page

[1] Ces indicateurs visent à illustrer différents moyens de mesure de la concrétisation des promesses d'engagement ; les indicateurs de mesure définitifs seront déterminés pour chacune des annonces de contributions soumises au Secrétariat du GPE.

[2] Ces indicateurs visent à illustrer différents moyens de mesure de la concrétisation des promesses d'engagement ; les indicateurs de mesure définitifs seront déterminés pour chacune des annonces de contributions soumises au Secrétariat du GPE.

[3] Comme la durée du cycle primaire varie d'un pays à l'autre, la proportion de financements intérieurs consacrés à l'enseignement primaire doit être rattachée à la durée du cycle primaire.

[4] Tels que PASEC, SACMEQ, LLECE, etc.

MATRICE DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS : PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTENAIRES

ENGAGEMENTS FINANCIERS	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [1]
Accroître les financements publics intérieurs à l'éducation d'au moins un point de pourcentage par an.	• *Volume réel des dépenses publiques intérieures en faveur de l'éducation* • *Proportion de la dépense publique intérieure allouée à l'enseignement primaire.* • *Budget consacré aux questions d'équité dans l'éducation, telles que le handicap et le sexe.*
Maintenir au même niveau les financements intérieurs à l'éducation lorsque ceux-ci représentent au moins 20 % du total de la dépense publique intérieure.	
S'assurer que la part du financement intérieur à l'éducation primaire soit d'au moins 45 % lorsque le taux d'achèvement du cycle primaire est inférieur à 90 %. [3]	
Allocation de crédits budgétaires spécifiques aux questions d'équité dans l'éducation, telles que le handicap et le sexe.	

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX DONNÉES ET À LA REDDITION DE COMPTE	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [2]
Stratégie solide et budgétisée concernant le système d'information sur la gestion de l'éducation et le système d'évaluation des apprentissages, afin de faciliter une planification équitable et une gestion efficace.	• *Financement intérieur (dépenses réelles) consacré au système d'information sur la gestion de l'éducation et au système d'évaluation des acquis scolaires.* • *Données de base sur l'éducation notifiées en temps utile à l'ISU.* • *Production régulière de données nationales sur les acquis scolaires.* • *Données de base sur l'éducation disponibles sur le site Web du gouvernement.* • *Publication d'analyses sur l'équité dans l'éducation.* • *Stratégie budgétisée visant à promouvoir l'équité dans l'éducation, par exemple au regard du handicap et du sexe.* • *Le PSE comprend une analyse de vulnérabilité spécifique au pays (par exemple conflits, catastrophes naturelles, crise économique) et couvre les aspects liés à la préparation, à la prévention et à l'atténuation des risques.*
Mise en place d'un système efficace d'évaluation des acquis scolaires.	
Veiller à ce que les données sur l'éducation et le budget du secteur soient totalement transparentes et accessibles aux citoyens, aux parents, aux écoles et aux décideurs nationaux.	
Communication de données récentes et fiables à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).	
Réalisation d'analyses détaillées des questions d'équité, dont l'égalité des sexes, le statut socio-économique et le handicap, et notification des progrès accomplis.	
Stratégie budgétisée visant à promouvoir l'équité dans l'éducation, par exemple pour les handicapés et les enfants des deux sexes.	
S'assurer que les plans sectoriels de l'éducation sont adaptés au contexte et qu'ils couvrent les aspects liés à la préparation, à la prévention et à l'atténuation des risques en rapport avec la vulnérabilité du pays, notamment en cas de conflits.	

MATRICE DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS : BAILLEURS DE FONDS PARTENAIRES

ENGAGEMENTS FINANCIERS	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [1]
Contribution financière au Fonds du GPE pour la période 2015-2018.	• *Nombre d'accords de contributions signés et volume des décaissements effectifs au Fond du GPE.* • *Accroissement de l'APD à l'éducation dans les pays en développement partenaires du GPE, intégré aux plans d'exécution pour le pays.* • *Différence par rapport au niveau 2014 du financement bilatéral pour les opérations cofinancées du GPE.* • *Proportion des ressources financières allouées à l'éducation dans les situations d'urgence humanitaire.*
L'augmentation du financement à l'éducation dans les pays en développement partenaires du GPE est harmonisée avec les plans sectoriels de l'éducation.	
Accroissement du cofinancement dans les pays en développement partenaires du GPE.	
Accroissement des allocations financières à l'éducation dans les financements à vocation humanitaire.	

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX DONNÉES ET À LA REDDITION DE COMPTE	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [2]
Appui financier à l'ISU et à l'IIPE.	• *Contributions financières supplémentaires à l'ISU et à l'IIPE pour 2015-2018.* • *Financements (dont l'assistance technique) consacrés à l'amélioration du système d'information sur la gestion de l'éducation.* • *Financements (dont l'assistance technique) consacrés à l'évaluation des acquis scolaires au niveau national et/ou régional.* • *Investissement dans la formation des enseignants afin d'améliorer le recours aux évaluations formatives.* • *Classement des bailleurs de fonds (bons ou très bons) du GPE en fonction de l'indice de transparence de l'aide.* • *Financement consacré à favoriser la participation de la société civile au suivi et à développer ses capacités de supervision de l'élaboration et de l'application des politiques d'éducation.* • *Investissement dans la réalisation d'analyses de vulnérabilité en vue des plans sectoriels de l'éducation.*
Appui à l'amélioration du système d'information sur la gestion de l'éducation au niveau national.	
Appui au renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires et/ou des programmes régionaux d'évaluation [4].	
Amélioration de la notification et de la transparence de l'aide à l'éducation de base.	
Investissement dans la participation de la société civile au suivi et dans le développement de ses capacités de supervision de l'élaboration et de l'application des politiques d'éducation.	
Aide aux pays en vue de l'élaboration d'outils pour la réalisation d'analyses de vulnérabilité, aspect inhérent à la planification et au suivi du secteur de l'éducation.	

MATRICE DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS : ORGANISATIONS MULTILATÉRALES / BANQUES RÉGIONALES

ENGAGEMENTS FINANCIERS	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [1]
L'augmentation du financement à l'éducation dans les pays en développement partenaires du GPE est alignée sur les plans sectoriels de l'éducation.	• *Accroissement de l'APD à l'éducation dans les pays en développement partenaires du GPE, intégré aux plans d'exécution pour le pays.* • *Proportion des ressources financières allouées à l'éducation dans les situations d'urgence humanitaire.* • *Différence par rapport au niveau 2014 du financement pour les opérations cofinancées du GPE.*
Accroissement des allocations financières à l'éducation dans les financements à vocation humanitaire.	
Accroissement du cofinancement dans les pays en développement partenaires du GPE.	

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX DONNÉES ET À LA REDDITION DE COMPTE	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [2]
Appui à l'amélioration du système d'information sur la gestion de l'éducation au niveau national.	• *Financements (dont l'assistance technique) consacrés à l'amélioration du système d'information sur la gestion de l'éducation.* • *Financements (dont l'assistance technique) consacrés à l'évaluation des acquis scolaires au niveau national et/ou régional.* • *Investissement dans la formation des enseignants afin d'améliorer le recours aux évaluations formatives.* • *Investissement dans la réalisation d'analyses de vulnérabilité pour les plans sectoriels de l'éducation.*
Appui au renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires et/ou des programmes régionaux d'évaluation.	
Améliorer, rationaliser et développer l'efficacité du processus de notification des données par les pays.	
Aide aux pays en vue de l'élaboration d'outils pour la réalisation d'analyses de vulnérabilité, aspect inhérent à la planification et au suivi du secteur de l'éducation.	

MATRICE DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS : ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

ENGAGEMENTS FINANCIERS	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [1]
Accroissement des ressources allouées à l'éducation de base.	• *Ressources allouées à l'éducation de base par les OSC.*
Accroissement des allocations financières à l'éducation dans les financements à vocation humanitaire (le cas échéant).	

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX DONNÉES ET À LA REDDITION DE COMPTE	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [2]
Communication de données supplémentaires et complémentaires aux groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE).	• *Nombre de GLPE auxquels les OSC fournissent davantage de données.* • *Nombre de pays où les OSC plaident pour l'amélioration des données et de la transparence.* • *Nombre de pays où les OSC s'appuient sur des données budgétaires pour réclamer un relèvement des allocations budgétaires et/ou sont en mesure d'identifier des aspects à améliorer en termes d'équité et d'efficience.* • *Mise en place par les OSC d'initiatives visant à communiquer les résultats et les progrès en matière d'éducation.*
Intensification du plaidoyer pour l'amélioration et l'exploitation accrue des données et pour plus de transparence.	
Utilisation accrue des données, notamment de l'information sur le financement de l'éducation, à des fins de plaidoyer au niveau national et international.	

MATRICE DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS : ENTREPRISES ET FONDATIONS PRIVÉES

ENGAGEMENTS FINANCIERS	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [1]
Accroissement des ressources allouées à l'éducation de base dans le droit-fil des plans sectoriels budgétisés.	• *Ressources allouées à l'éducation de base par les entreprises privées, reflétées dans les PSE budgétisés.* • *Nombre d'accords de contributions signés et volume réel des décaissements.*
Accroissement des contributions financières au Fonds du GPE pour 2015-2018.	

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX DONNÉES ET À LA REDDITION DE COMPTE	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI [2]
Appui à l'ISU en vue de l'amélioration de la collecte et de la gestion de données, ainsi que des systèmes d'analyse de données.	• *Appui technique et/ou financier apporté à l'ISU en vue de l'amélioration de la collecte et de la gestion de données, ainsi que des systèmes d'analyse de données.* • *Nombre de pays recevant une aide en vue du renforcement du système d'information sur la gestion de l'éducation.* • *Financements (dont l'assistance technique) consacrés à l'évaluation des acquis scolaires au niveau national et/ou régional.* • *Investissement dans la formation des enseignants visant à développer le recours aux évaluations formatives.* • *Investissement dans le plaidoyer, la communication et les relations avec les médias, y compris par l'apport de fonds à la société civile.*
Appui à l'introduction d'innovations visant à renforcer le système d'information sur la gestion de l'éducation.	
Appui au renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires et/ou des programmes d'évaluation régionaux.	
Investissement dans une action soutenue et permanente de plaidoyer en faveur de l'éducation, notamment pour favoriser la participation de la société civile au suivi et à l'application des politiques d'éducation, au niveau international et national.	

VI. COMMENT PRÉSENTER UNE ANNONCE DE CONTRIBUTION

Le Secrétariat du GPE a défini un processus d'élaboration et de présentation des contributions qui seront annoncées à la Conférence de reconstitution des ressources qui se tiendra à Bruxelles le 26 juin 2014.

a) **Déclarations d'intérêt en vue d'une annonce de contribution :** Veuillez prendre contact avec Rob Doble, à l'adresse rdoble@globalpartnership.org, pour l'informer que votre gouvernement ou organisation a l'intention d'annoncer des contributions à la Conférence de reconstitution des ressources du GPE, ou pour toute demande d'information concernant le processus d'annonces de contributions.

Veuillez présenter un exposé de 300 mots maximum à l'appui de votre promesse de contribution, afin de préciser :

- l'ampleur du financement que votre gouvernement ou organisation souhaite annoncer, la vocation de ces fonds et le calendrier de leur décaissement.
- la contribution de votre gouvernement ou organisation en faveur de la révolution des données, les modalités d'acheminement de cette aide et le calendrier de son décaissement.
- les coordonnées d'un point de contact au sein de votre gouvernement ou organisation qui sera chargé d'assurer le suivi de la question et de répondre à toute demande concernant les contributions. Le Secrétariat du GPE se mettra en relation avec ce correspondant en ce qui concerne l'annonce publique de contributions.

Le GPE souhaite que tous les partenaires désireux d'annoncer leurs contributions aient la possibilité de faire un bref exposé durant la Conférence de reconstitution des ressources. Le Secrétariat du GPE fournira davantage d'informations sur la forme de la conférence lorsque la date de sa tenue se rapprochera et que toutes les déclarations d'intérêt concernant les contributions auront été reçues.

DATE LIMITE de présentation des déclarations d'intérêt en vue des annonces de contributions : 30 mai au plus tard.

b) **Finalisation et confirmation :** Le Secrétariat prendra rapidement contact avec votre gouvernement ou organisation dès qu'il aura reçu une déclaration d'intérêt relative à une annonce de contributions à la Conférence de reconstitution des ressources. Ce sera l'occasion de discuter de l'engagement prévu et d'en confirmer le montant et les modalités d'acheminement, y compris le calendrier d'exécution, les modalités de notification et les moyens de vérification du transfert de la contribution.

DATE LIMITE pour la finalisation des annonces de contributions : 20 juin 2014 au plus tard. Nous sommes conscients que la notification des contributions au Fonds du GPE pourrait ne pas être finalisée avant le 25 juin 2014.

Pour que leurs annonces de contributions soient incluses dans le processus de reconstitution des ressources du GPE, les partenaires doivent démontrer que leurs promesses ***s'alignent sur les cibles visées*** par la reconstitution des ressources, qu'elles viennent ***s'ajouter*** à leurs engagements antérieurs, qu'elles sont ***spécifiques*** et qu'elles peuvent faire l'objet d'un ***suivi***, y compris au niveau de la ventilation annuelle des engagements financiers et des objectifs politiques poursuivis.

- ***Harmonisation avec les cibles visées par la reconstitution des ressources :*** chaque annonce de contribution (engagements financiers ou participation à la révolution des données) doit être accompagnée d'un exposé énonçant clairement de quelle manière elle contribue aux objectifs du GPE, à savoir améliorer l'accès à l'éducation, l'équité, la qualité de l'enseignement, les acquis scolaires et l'efficience des systèmes éducatifs.
- ***Ajout aux précédents engagements :*** les partenaires ne peuvent faire l'annonce de ressources qui ont d'ores et déjà été engagées ou allouées.
- ***Spécificité des annonces de contributions :*** les annonces de contributions doivent définir une démarche spécifique, reposer sur des objectifs clairs et réalisables à concrétiser dans un délai défini, et préciser les résultats attendus de l'effort engagé ; les indicateurs présentés dans le tableau visent à fournir des orientations sur les moyens de vérification pour chaque type d'annonce de contributions.
- ***Suivi des annonces de contributions :*** les annonces de contributions doivent être assorties d'objectifs spécifiques, quantitatifs ou qualitatifs, pouvant faire l'objet d'un suivi, et doivent en outre préciser comment les progrès de la mise en œuvre seront notifiés au Secrétariat du GPE.



VII. SIGLES ET DÉFINITIONS

- **cofinancement** : accord passé entre le GPE et d'autres bailleurs de fonds en vue de l'apport conjoint d'un cofinancement spécifique pour la mise en œuvre d'un programme ou d'une initiative.
- **GLPE** (Groupe local des partenaires de l'éducation) : forum de collaboration créé dans un pays en développement et regroupant les acteurs de l'éducation, chargés de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan sectoriel de l'éducation.
- **IIPE** : l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO dispense des formations, réalise des recherches et fournit une assistance technique, au niveau des pays, aux planificateurs et aux gestionnaires du secteur de l'éducation afin de renforcer les capacités nationales de planification et de gestion des systèmes éducatifs.
- **indice de transparence de l'aide** : indice annuel produit par « Publish What You Fund » (http://ati.publishwhatyoufund.org) qui classe les organisations donatrices en fonction du degré de transparence de l'aide qu'elles apportent.
- **ISU** : l'Institut de statistique de l'UNESCO est la base de données la plus complète sur l'éducation dans le monde et la principale source de de statistiques sur l'éducation permettant des comparaisons entre les pays. L'ISU est chargé d'assurer le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'éducation.
- **LLECE** : Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation.
- **PASEC :** Programme d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN.
- **PSE :** plan sectoriel de l'éducation.
- **SACMEQ** : Consortium de l'Afrique australe pour la mesure de la qualité de l'éducation.
- **système d'information sur la gestion de l'éducation** : système mis en place au niveau d'un pays pour recueillir et conserver des données sur les résultats du secteur de l'éducation et traiter l'information collectée aux fins de la formulation, de la gestion et de l'évaluation des politiques d'éducation.